



UNE RESOLUTION BELGE CONTRE LA FAIM

Après des semaines de discussions, puis d'oubli, une résolution parlementaire pour « *une nouvelle politique générale de lutte contre la faim dans la perspective de la crise alimentaire mondiale* » a finalement été votée à la Chambre, le jeudi 12 mars dernier. Des propositions de résolutions formulées par les différents partis au cours de l'été 2008, le document adopté fait office de compromis. On peut noter des avancées certes, mais aussi une faiblesse d'engagements, particulièrement l'absence d'engagement en faveur de la **Souveraineté alimentaire**, engagement pourtant réclamé vigoureusement par la société civile (campagnes de SOS FAIM, du CNCND, d'Oxfam Solidarité, d'Entraide, ...) et les organisations paysannes francophones.

Les points positifs de cette résolution sont les suivants:

- le document a le mérite d'exister et d'envisager une palette d'actions et de réflexions pour cette politique à construire;
- le droit à l'alimentation est reconnu comme une priorité;
- le besoin de soutenir l'agriculture vivrière et les organisations paysannes est clairement stipulé ;
- l'encouragement de la recherche et le renforcement des capacités au service d'une production vivrière durable, alors que jusqu'ici la recherche a surtout visé l'agriculture conventionnelle de type industrielle ;
- la Belgique entend occuper une place sur la scène internationale (OCDE, OMC, UE), en envisageant un processus de réflexion portant sur :
 - l'interdiction des produits financiers spéculatifs qui aggravent l'insécurité alimentaire et accroissent la volatilité des prix agricoles,
 - les instruments de gestion de l'offre et autres dispositifs pour stabiliser les cours des produits de base,
 - les conséquences de la forte intégration de l'agroalimentaire pour les petits producteurs.

Les faiblesses du document concernent particulièrement:

- l'absence de toute référence à la souveraineté alimentaire et au droit des Etats de protéger leur agriculture et d'être souverains pour les politiques qu'ils entendent mettre en oeuvre pour développer leur agriculture, et l'alimentation de leur population ;
- les faibles engagements sur des axes importants :
 - au plan national, l'engagement de consacrer 0.7% du PIB au développement remonte aux années 70 et le seuil de 10% de ceux-ci à consacrer à l'agriculture reste faible au regard de la proportion de la population qui travaille dans ce secteur;
 - au niveau international, les ambitions paraissent modestes ; " *proposer une initiative, envisager des mécanismes, inciter des partenaires, organiser une conférence internationale sur la sécurité alimentaire,...* ", là où la Belgique aurait pu s'affirmer de façon plus engagée;
- l'absence de référence à une cohérence globale des politiques belges et européennes (énergie, commerce, développement, agriculture, ...) en faveur du développement, au-delà de la nécessité d'une cohérence interne de la politique contre la faim et du point focal à la DGCD.
- la priorité donnée à une augmentation de l'aide en faveur des organisations internationales plutôt qu'aux acteurs directement, producteurs et organisations paysannes.

Dans tous les cas, il convient de noter que la résolution se situe à un niveau d'engagement en deçà de ce que les partis démocratiques francophones disposaient dans leurs propositions respectives. Il est particulièrement dommage que la Belgique n'ait pas pu profiter de cette occasion pour faire de la Souveraineté alimentaire un principe et la pierre angulaire des politiques à mettre en oeuvre pour lutter contre la faim. Par ailleurs, le succès de cette résolution dépendra de la suite qui y sera réservée et les ONG seront vigilantes au respect des engagements concrets et aux démarches de réflexion à entreprendre sur la scène internationale.

Bruxelles, le 18 mars 2009

**Virginie Pissoort, Responsable Campagne Souveraineté alimentaire
SOS FAIM**